

Département
Pyrénées Atlantiques
Arrondissement
Pau

Délibération 2023-61 du conseil municipal du vingt-six octobre deux mil vingt-trois

Le vingt-six octobre deux mil vingt-trois à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Pascal MORA, Maire.

Effectif légal du Conseil Municipal : 27

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents physiquement : 18

Nombre de conseillers votants : 26

Date de la convocation : 20/10/2023

Date de la mise en ligne : 30/10/2023

Nom	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Pouvoir à	Absent(e)
MORA	Pascal	X			
LAUGÉ	Martine	X			
LALUCAA	Florent	X			
SERRESSEQUE	Danielle	X			
CLAVERIE	Didier		X	M ALLAL	
DELQUIGNIE	Béatrice		X	MME GOUVET	
LEYDERT	Stéphane	X			
GOUVET	Anne	X			
ALLAL	Ahmed	X			
SIAFFA	Serge	X			
CROVELLA	Loïc		X	M. LEYDERT	
ROUZIERES	Nicole	X			
LAVIGNE	Gwendoline	X			
SALAT	Didier	X			
LANOUILH	Éric	X			
MORISOT	Pierre-Alexandre		X	M. MORA	
JAÉGLÉ	Christine		X		
MARQUET	Sandrine	X			
CONESA	Claire		X	M. SALAT	
BOONE	Emmanuelle		X	M. LALUCAA	
FONTENIER	Jessica		X	MME LAUGÉ	
LACROIX	Jean-Pierre		X	MME FRITHMANN	
BERTHELOT	Christophe	X			
FRITMANN	Alicia	X			
CASENAVE dit MILHET	Agnès	X			
KÉRUZORÉ	Marie	X			
AUGUSTO	Alain	X			

Informations diverses

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Désignation du secrétaire de la séance

Candidat(e) : Monsieur Ahmed ALLAL est candidat

Monsieur Ahmed ALLAL est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Délibération

2023-61 : Décision modificative n°5 - Amortissements

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée la décision modificative n°5 d'un montant de 22 297.91€ sur le budget mairie pour mandater les écritures d'amortissements des immobilisations en cours selon le prorata temporis.

Dépenses :

Article 6811 : Dotation aux amortissements (+ 22 297.91€)

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement (- 22 297.91€)

Recettes :

Chapitre 021 : Virement à la section de fonctionnement : (- 22 297.91€)

Article 28031 : Frais d'études : (+ 8268€)

Article 2805 : Concessions et droits similaires, brevets, licences : (+ 2117€)

Article 281312 : Bâtiments scolaires : (+225.30€)

Article 281314 : Bâtiments culturels et sportifs : (+ 876€)

Article 281318 : Autres bâtiments publics : (+ 151.88€)

Article 281351 : Bâtiments publics : (+ 2.89€)

Article 28152 : Installations de voirie : (+ 626.04€)

Article 28158 : Autres install, matériels et outillages techniques : (+ 9382.88€)

Article 281831 : Matériel informatique scolaire : (+ 647.92€)

Le Conseil Municipal est invité à :

VALIDER

Art 1- L'écriture comptable ci-dessus.

Délibération votée :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 3 (Madame Casenave-dit-Milhet, Monsieur Augusto, Madame Kéruzoré)

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

Signature du secrétaire de séance

ALLAL Ahmed
